

COMMISSION FÉMINISME EELV LIVRET PROGRAMMATIQUE 2022



FEMINISME.EELV.FR



SOMMAIRE

Lutte contre les violences faites aux personnes : en finir avec toutes les violences faites aux femmes et aux enfants	3
Pour la santé des femmes	5
Pour un monde du travail égalitaire	7
Pour une politique publique responsable et égalitaire	10
Prostitution, traite des êtres humains et travail du sexe : défendre, protéger, accompagner	12
Pour des représentant-es politiques exemplaires	14
Pour une éducation non genrée et une culture de l'égalité dès l'enfance	15

INTRODUCTION

Europe-Écologie les Verts agit pour faire du mouvement de l'écologie politique un **mouvement féministe** dans son projet politique comme dans ses pratiques depuis sa création. Pour cela, la commission féminisme contribue à la construction de politiques publiques en faveur de l'égalité, à tous les niveaux de gouvernance, de l'Union Européenne à la municipalité en passant par l'État, et dans tous les domaines : économie, santé, urbanisme, éducation, etc. Ce livret donne un aperçu du travail réalisé par les membres de la commission féminisme - merci à toutes les contributrices et les contributeurs ! - et de l'ampleur de la tâche à accomplir.

Au travers des propositions de ce livret, nous luttons contre les violences sexistes et sexuelles sous toutes leurs formes et dans toutes les sphères de la société, listées ici sous la forme de 7 thèmes dans lesquels le sexisme crée une domination sociale majeure.

Parce que **l'écologie politique propose une rupture avec un monde productiviste fondé sur l'exploitation** du vivant et de l'environnement, elle va de pair avec une **rupture écoféministe** remettant en cause la domination basée sur le genre.

01.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX PERSONNES : EN FINIR AVEC TOUTES LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

Pour un plan global d'urgence et une réforme de la justice

Seule une victime de viol ou de tentative de viol sur dix porte plainte et moins d'une plainte sur dix aboutit.

Seulement 14% des femmes victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles déclarent avoir porté plainte.

*Dans leur vie **16% des femmes déclarent avoir subi un viol et une tentative** de viols, 59% des femmes étaient mineures au moment des faits. C'est essentiellement dans le cercle privé (couple, famille ou proches) que surviennent l'essentiel des viols et tentatives de viols.*

Pour en finir avec l'impunité et lutter contre les violences sexistes et sexuelles EELV propose les actions suivantes, **en allouant des moyens à la hauteur du milliard d'euros annuel réclamés par les associations** :

01 SENSIBILISER, INFORMER, FORMER À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- En réalisant des **campagnes de prévention sur les violences sexistes et sexuelles**, l'éducation à la sexualité, le cyberharcèlement et le harcèlement scolaire dans les écoles, collèges et lycées à destination des élèves et des enseignants
- En diffusant des campagnes nationales à la télévision, dans la presse et sur les réseaux sociaux - à l'instar des campagnes de la sécurité routière
- En mettant en place une **formation initiale et continue obligatoire** à destination des élu-es, des services sociaux, de la police et gendarmerie, de la justice, des équipes éducatives, psychologues et du personnel médical
- En formant spécifiquement à l'identification des situations de violence et à **l'accueil de la parole des victimes les agent-es en lien avec les habitant-es** : police municipale, directeurs et directrices d'écoles, personnel de crèche, animateurs et animatrices périscolaires...

02 PROTÉGER LES VICTIMES DE VIOLENCES

- En garantissant systématiquement **pour les victimes le choix de pouvoir rester chez elles** et en sécurité et en améliorant la mise en œuvre de l'ordonnance de protection
- En **dépénalisant le séjour irrégulier des femmes étrangères** et en leur donnant

accès aux **centres d'hébergement dédiés** aux femmes victimes de violences, à l'aide juridictionnelle et au respect du droit au dépôt de plainte

03 AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ÉCOUTE DES VICTIMES À CHAQUE ÉTAPE

- En proposant un soutien financier aux **associations d'accompagnement des victimes**, aux lieux d'écoute et de parole tant pour les femmes, les enfants, que pour les conjoints violents
- En établissant des protocoles clairs pour l'accueil des plaintes, en fonction du type d'infraction (harcèlement, viol, inceste) et de victimes (enfants, conjointes)
- En mettant en place un accès direct et en urgence des victimes aux **unités médico-judiciaires**, avant même tout dépôt de plainte (24h/24h)
- En mettant la victime en relation avec une association dès le dépôt d'une plainte ou d'une main courante au commissariat et en lui garantissant la possibilité d'être accompagnée par une association spécialisée dans l'aide aux victimes, jusqu'à la fin de la procédure judiciaire
- En prenant en charge financièrement et facilitant le **suivi psychologique** des femmes et des enfants

02.

POUR LA SANTÉ DES FEMMES

01 PERMETTRE UNE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE ÉMANCIPATRICE

- Pour maintenir et développer une **santé sexuelle et reproductive émancipatrice** pour toutes, il est crucial de permettre aux femmes de librement faire un choix éclairé en matière de contraception.

Pour y parvenir, EELV propose de :

- Etendre la **gratuité de la pilule contraceptive** de dernière génération aux femmes de plus de 25 ans et aux **autres contraceptions non hormonales** (stérilet, spermicides etc ...) pour une liberté de choix
- Promouvoir la **contraception masculine** par la gratuité des dispositifs existant (anneau, injections) et le financement de la recherche dans le domaine, par la formation des personnels de santé (médecin, sage-femme...) afin de permettre un meilleur partage de la **charge contraceptive** au sein des couples
- Soutenir financièrement les **associations agissant dans le domaine de la santé sexuelle** et reproductive (plannings familiaux notamment), en particulier dans leurs actions d'information auprès des jeunes de moins de 25 ans

02 ASSURER LE DROIT À L'IVG POUR TOUTES

En France, si la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) date de 1975, aujourd'hui, en 2022, **l'accès à l'IVG** reste difficile. La pénurie de personnels de santé, qui sévit dans tous les services; les réductions des subventions du Planning familial; l'absence de politique de prévention en matière de santé sexuelle; les fermetures des hôpitaux de proximité, celle de 8 % des centres de

contraception et d'IVG (CIVG), soit près de 130 sites sont autant de signes alarmant quant au maintien réel d'un accès à l'IVG pour toutes. De même, la **clause de conscience** est la dernière citadelle des compromis obtenus par les médecins hostiles à l'IVG, au moment du vote de la loi Veil, elle désorganise les services de gynécologie-obstétrique et réduit inévitablement les possibilités d'accès à l'IVG.

Pour sécuriser l'accès réel à l'IVG, EELV propose de :

- Permettre la pratique de l'IVG par les **sage-femmes**
- Faire progressivement disparaître la **clause de conscience** (à appliquer pour les internes entrants en DES (diplôme d'études spécialisées) de gynéco-obstétricien-nes puis à tous les nouvellement formé-es)
- Inscrire le droit à l'IVG dans la **charte des droits fondamentaux** de l'Union européenne
- Inscrire le droit à l'IVG dans la **Constitution française**

03 ÉRADICER LES VIOLENCES OBSTÉTRICALES ET GYNÉCOLOGIQUES

La libération de la parole autour des violences obstétricales et gynécologiques (VOG) a mis en lumière leur ampleur et leur caractère systémique.

Pour une santé reproductive et sexuelle saine, un respect du consentement des patient-es s, et la prévention des violences perpétuées par les praticien-nes de santé, EELV propose de :

- **Reconnaître l'existence et l'ampleur des VOG**, et notamment leur lien avec les questions de racisme, de sexisme, de LGBTphobie, de grossophobie, d'handiphobie, de validisme et d'absence de consentement

- Prévenir les VOG :
 - en aidant les professionnel-es de santé et étudiant-es à se **former**, afin de coconstruire avec eux les conditions d'une réelle **bientraitance** de leurs patient(e)s, pour la prévention des VOG et l'accompagnement adapté des victimes
 - en augmentant les moyens donnés à **l'hôpital public** pour permettre aux praticiens et praticiennes d'exercer leur métier dans des conditions humaines et dignes
 - en développant une **éducation non genrée** à la santé sexuelle et au droit des patient-es
 - en menant des campagnes de **sensibilisation** auprès du grand public et des soignant-es sur les conséquences des VOG sur la santé des patientes et des bébés
- Appliquer les lois, les sanctions et les recommandations existantes relatives aux VOG (notamment issues de la **convention d'Istanbul** et des recommandations de l'OMS) ; et réformer les Conseils des ordres médicaux afin de rendre plus efficaces leurs procédures internes de sanction et de suivi des litiges
- Impliquer dans les instances des Conseils des ordres médicaux les associations de patients et/ou de **patients experts** afin d'améliorer et faciliter les procédures de signalement
- Mettre en œuvre un ensemble de mesures pluridisciplinaires impliquant tous les acteurs pour lutter contre les violences obstétricales et gynécologique remettant les femmes/ les personnes au centre de leur **parcours gynécologique**

03.

POUR UN MONDE DU TRAVAIL ÉGALITAIRE

01 EXIGER L'ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Malgré un arsenal législatif enraciné dans la constitution de 1958, le **rattrapage salarial** entre hommes et femmes n'est encore qu'une tendance statistique.

Le cadre contraignant doit se renforcer notamment par les conditions d'accès à des finances ou aides de l'Etat.

Les sanctions financières doivent devenir dissuasives. Des critères clairs et mesurables doivent être établis, grâce à :

- La révision de l'**index égalité** dont les critères ne prennent pas en compte une grande partie des inégalités : en mesurant les écarts de salaire « à poste égal », les entreprises ne prennent pas en compte des différences de valorisation des compétences dans les filières à prédominance masculine et féminine
- La formation et le renfort des **services de l'État**, notamment des Directions Régionales aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) et des inspections du travail
- Le renfort de l'**accès à la formation** pour les femmes au cours de la vie professionnelle, notamment pour les personnes travaillant à **temps partiel** : les femmes accèdent moins à la formation qualifiante et diplômante, et donc bénéficient moins des reconnaissances des qualifications professionnelles. Ce recours est d'autant plus faible que 80% des temps partiels en France sont occupés par des femmes
- Des droits à la formation complets même à temps partiel

02 EN RENDANT OBLIGATOIRE LE CONGÉ DE PARENTALITÉ ET EN LE RALLONGEANT

- La prise d'un **congé parentalité** et le passage à temps partiel sont des **aménagements réalisés majoritairement par les femmes** dans les couples hétérosexuels (30.6% des femmes et 7.8% des hommes sont à TP en 2016 selon l'Insee). Cela impacte directement les écarts salariaux entre les femmes et les hommes, le temps de travail étant responsable de **40% des inégalités de salaires**. Un congé parentalité obligatoire et rémunéré permettrait aux ménages les plus précaires d'accueillir leurs enfants. A l'heure actuelle, ce sont surtout les foyers les plus privilégiés qui en bénéficient.
- En entreprise, au-delà de l'écart salarial, le congé parental différencié entre femmes et hommes est l'un des premiers facteurs de ralentissement de **carrière** pour les femmes. Celui-ci est souvent cité par les femmes comme l'événement ayant le plus **bouleversé leur carrière**, et si les études récentes manquent, on sait que la potentielle absence liée à un congé maternité peut constituer un **frein soit à l'emploi**, soit à l'attribution de responsabilités ou d'opportunités par les employeurs. Ce ralentissement de carrière se poursuit et se confirme à mesure que les échelons de l'entreprise sont montés, puisqu'il y a en moyenne que 30% de femmes cheffes d'entreprise.
- Un congé parentalité allongé permettrait aux **co-parents** de participer au développement de l'enfant à parts égales. Cette implication renforcée du deuxième parent entraînerait également un **partage des tâches domestiques** accru et une diminution à court et long terme de la charge mentale pour les femmes. Ce rééquilibrage des tâches dès les

premières semaines de l'enfant contribuerait également à réduire les inégalités dans la perception extérieure de l'implication des parents. Ainsi, les professionnelles de l'enfance, petite enfance et de santé percevraient les deux parents comme impliqués de manière équivalente dans les soins de l'enfant.

03 POUR UNE REVALORISATION DES MÉTIERS DU LIEN ET DU SOIN, MAJORITAIREMENT OCCUPÉS PAR DES FEMMES

- En reconnaissant les **qualifications et compétences du lien** (dialogue social, conventions collectives, droit du travail...) au travers d'une refonte des **classifications professionnelles** dans les secteurs peu mixtes en priorité. Aujourd'hui les compétences et qualification des professionnelles du secteur de l'aide à la personne et de l'aide à domicile en particulier sont largement sous-évaluées. Considérées comme une extension de la sphère domestique, **le travail du lien est largement « essentialisé » et donc dévalorisé**. Les femmes seraient « naturellement » compétentes dans le soin à l'autre et donc le travail du soin ne correspondrait pas à de véritables qualifications ni à une expérience professionnelle au même titre que d'autres filières d'emploi.
- En reconnaissant davantage la **pénibilité « invisible » ou « psychique »** : L'invisibilisation de la pénibilité du travail est très forte dans ce secteur car 1/ l'exécution du travail est « cachée » - au domicile des bénéficiaires et non dans les locaux de l'employeur 2/ physique et psychologique; les aides à domicile sont extrêmement exposées aux violences sexuelles et sexistes, au racisme, etc. Il s'agit d'un risque à la fois physique et

psychologique : l'exposition aux violences et aux situations de vulnérabilité des bénéficiaires constitue un risque en soi largement sous-évalué et donc peu adressé.

Or les classifications des métiers et leur reconnaissance financière dépendent de différents critères dont les risques inhérents au métier. La reconnaissance d'une part des risques auxquels sont exposées les travailleuses et d'autre part des compétences détenues et développées par les travailleuses comme de réelles qualifications professionnelles doit conduire à réévaluer la rémunération des travailleuses du lien en intégrant l'ensemble des contraintes du métier (rémunération des intermissions) et d'harmoniser les cadres d'emploi.

Nous proposons de **prévenir l'usure professionnelle, physique et psychique dans les métiers du lien**, notamment le service aux personnes. L'accès à la formation et l'anticipation des reconversions professionnelles doivent être renforcés pour prévenir la survenue des maladies invalidantes, des situations d'inaptitude ou de handicap chez les travailleuses du lien.



04.

POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE RESPONSABLE ET ÉGALITAIRE

01 METTRE EN PLACE UN BUDGET SENSIBLE AU GENRE

Il s'agit d'un des **engagements de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes** dans la vie locale, dans laquelle se sont déjà engagées de nombreuses collectivités en France.

Le même effort doit être réalisé uniformément sur le territoire pour éviter tout risque de rupture d'égalité.

Il est donc proposé de rendre obligatoire l'établissement d'un **budget sensible au genre** dans toutes les collectivités publiques ainsi qu'au niveau de l'Etat.

La mise en place d'un budget sensible au genre permettrait une application de la dimension du genre à tous les niveaux du processus budgétaire, en restructurant les recettes et les dépenses dans le but de promouvoir l'égalité des genres dans l'ensemble des champs de la politique publique.

Le processus de budgétisation sensible au genre comprend plusieurs étapes :

- **collecte** des statistiques ventilées par sexe
- **identification** des enveloppes touchant directement ou indirectement à l'égalité femmes-hommes
- **définition des indicateurs** sexués de suivi des actions et formation des élu-e-s et des agent-e-s. Il faut également que soit mise en place une analyse du budget a posteriori étudiant la distribution des ressources allouées et la mise en place systématique de clauses d'égalité dans la commande publique

02 CONDITIONNER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS, ET AUX AIDES ET FINANCEMENTS PUBLICS À L'ÉCO-ÉGACONDITIONNALITÉ

L'éco-**égaconditionnalité** permet de garantir que les fonds publics ne financent que des projets éco-responsables et égalitaires. EELV propose d'appliquer strictement la recommandation du Haut Commissariat à l'égalité en parallèle d'une conditionnalité écologique et environnementale :

« L'argent public doit non seulement ne pas conforter les stéréotypes de sexe mais au contraire constituer un levier pour agir contre ces derniers. Pour ce faire, le HCE recommande de conditionner les financements publics à l'égalité femmes-hommes. »



05.

PROSTITUTION, TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET TRAVAIL DU SEXE : DÉFENDRE, PROTÉGER, ACCOMPAGNER

Pour garantir l'effectivité des droits des personnes en **situation de prostitution** et des personnes se définissant **travailleurs et travailleuses du sexe**, EELV propose de :

- Faire un **bilan** auprès des premièr·e·s concerné·e·s et des associations de la loi de 2016 visant à « renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées », également appelée loi de « pénalisation des clients », qui a abrogé le délit de racolage et entraîné la verbalisation des client·e·s lors de l'achat d'un acte sexuel, ainsi que du cadre juridique plus global.

Seront analysés l'impact de ce cadre notamment sur : les questions de **précarité** (dont la précarité administrative pour les personnes étrangères) et de **contrainte** socio-économique, l'occurrence des **violences** et l'impact en matière de sécurité des personnes au regard du cumul de **vulnérabilités**, le droit à la santé et l'accès aux soins, les pratiques à risques (rapports sexuels sans protection par exemple), les situations potentiellement engendrées par la raréfaction des clients, les besoins en parcours de sortie de la prostitution pour en faire un parcours de choix, etc.

- Garantir un **droit au séjour** pour les victimes d'exploitation étrangères, en particulier de traite des êtres humains sous toutes ses formes
- Augmenter le montant des aides allouées pour prendre en compte l'impact de la crise sanitaire et des mesures de gestion de crise sur la précarité des personnes en situation de prostitution
- Tenir compte de la **jurisprudence du Conseil d'État** selon laquelle l'absence d'arrêt du travail du sexe ou de dépôt de plainte pour

traite des êtres humains ou proxénétisme ne caractérise pas l'absence de réalité de l'engagement de la personne dans le parcours ; cette pratique est préjudiciable aux personnes victimes d'atteintes à la personne très graves alors même qu'elles sont dans une situation de particulière vulnérabilité

- Arrêter la **pénalisation** des personnes prostitué-e-s et travailleur-se-s du sexe par les arrêtés municipaux
- Faire évoluer le **cadre juridique** et adapter les moyens humains et budgétaires mobilisés en fonction du bilan évoqué
- Allouer plus de moyens pour **lutter contre les violences** subies par les personnes en situation d'**exploitation** (traite des êtres humains, travail dissimulé ou **proxénétisme**, atteintes à la personne, notamment sexuelles), en particulier les mineur-e-s



06.

POUR DES REPRÉSENTANT·ES POLITIQUES EXEMPLAIRES

A l'heure du **#MeTooPolitique**, et pour une égalité réelle des femmes et des hommes en politique, EELV propose de :

- Imposer la **parité** comme principe incontournable de composition de **l'exécutif** et promouvoir les nominations de femmes aux postes de Première Ministre, de Présidentes des différentes chambres (Parlement, Sénat) et ne pas reléguer les femmes dans des fonctions/ministères dits « féminins » (famille, enfance, santé, social, etc.)
- **Écarter les auteurs et les hommes mis en examen** pour violences sexistes et sexuelles de la composition du gouvernement, de leurs équipes et des postes de la haute fonction publique
- Mettre en place une **cellule d'alerte**, d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans les cercles des responsables politiques et de leurs équipes
- Encourager les partis politiques à former leurs cadres et adhérent·es à la **prévention des violences** sexistes et sexuelles et du harcèlement au travail
- Cultiver une **culture de l'égalité** au sein des partis politiques, qui promeuve l'égalité implication des hommes et des femmes dans les sphères privées afin de permettre aux femmes un meilleur accès aux responsabilités

07.

POUR UNE ÉDUCATION NON GENRÉE ET UNE CULTURE DE L'ÉGALITÉ DÈS L'ENFANCE

L'éducation est un levier puissant pour promouvoir une **culture de l'égalité** entre les personnes, et pour prévenir les comportements violents et discriminants.

L'égalité des filles et des garçons constitue une obligation légale et une **mission fondamentale** pour l'Éducation nationale. L'éducation à la sexualité doit contribuer à créer ou renforcer ce **socle égalitaire** sur lequel se construisent les relations entre les filles et les garçons, puis entre adultes.

Ces séances devront être renforcées pour concerner la sexualité à l'âge où il apparaît nécessaire de l'aborder à l'école, mais aussi le respect et la relation à l'autre, à son corps, à ses émotions. Autrement dit, il s'agit d'instaurer une culture de l'égalité reposant sur la **non-violence**, le respect et qui concerne la **vie affective et émotionnelle**, incluant la vie sexuelle grâce à :

- Une éducation à la vie affective et sexuelle renforcée en milieu scolaire à chaque cycle, avec une approche biologique mais aussi psychologique et social grâce aux 3 séances effectives chaque année de la scolarité
- Un soutien aux associations de terrain et notamment aux planning familiaux pour dispenser ces formations en milieux scolaires dans un cadre adapté à chaque âge.



FEMINISME.EELV.FR

